

La FPF et l'Armée du Salut

A la tête de la FPF, deux hommes furent régulièrement sollicités pour défendre les intérêts du protestantisme français pendant la Seconde Guerre mondiale. Ce furent André-Numa Bertrand et Marc Boegner. Tous deux assumaient en outre des responsabilités importantes au sein de la nouvelle Eglise réformée de France créée en 1938, Marc Boegner en qualité de président du Conseil national, et André-Numa Bertrand comme président du conseil régional réformé d'Ile-de-France. Mesures iniques¹, précarité des associations protestantes, arrestations arbitraires se succédaient confrontant l'institution fédérative à ses limites. Aucun d'eux ne renonça jamais à plaider la cause protestante et défendre les ministres du culte ou les responsables laïcs protestants. André-Numa Bertrand était à Paris, Marc Boegner à Nîmes où il résida du 27 septembre 1940 au 3 mars 1943. Du fait des distances, de la partition de la France en deux zones, la coordination entre eux fut difficile. Marc Boegner fut plutôt protégé par son statut de membre du Conseil national de Vichy. André-Numa Bertrand, quant à lui, président de la FPF par intérim et homme de terrain, fut souvent aux premières loges des sollicitations.

Une décision arbitraire

Lors de l'Assemblée générale du protestantisme français de Nîmes en octobre 1945, en effet, le rapport d'A-N.Bertrand est lu², du fait de son absence pour raison de santé. Le pasteur A-N Bertrand s'y exprime ainsi ³

« Une plus grave tâche et plus difficile nous échet lorsque les Allemands prirent des mesures contre l'Armée du Salut »: Ce fut d'abord la fermeture de ses salles d'évangélisation. Nous obtînmes (*leur maintien*) à la condition que le service y serait assuré par des pasteurs de l'Eglise réformée de France ; autorisation assez précaire, puisque le jour où nous annonçâmes une première réunion à la salle centrale⁴ elle fut aussitôt interdite sans autre explication. Puis ce fut la fermeture des œuvres sociales : terrible danger pour la foule des miséreux de jour en jour accrue par la guerre. Nous étions

¹ Dont celle du 28 août 1940 (Abrogation de la loi Marchandreau du 21 avril 1939, qui interdisait la propagande antisémite dans la presse), puis loi du 3 octobre 1940 « portant statut des juifs », notamment.

² Par le pasteur Rohr, secrétaire du conseil FPF.

³ Actes AG FPF Nîmes 1945, p 51.

⁴ Il s'agit de la chapelle Taibout, rue de Provence, salle acquise en 1921 par l'Armée du Salut.

en train de nous débattre pour essayer de les sauver, lorsque le ministère Laval prononça la dissolution de l'Armée du Salut, ce que n'avaient pas fait les autorités d'occupation qui s'étaient contentées d'interdire son fonctionnement tout en respectant son existence même. Du fait de cette initiative, l'affaire passait entre les mains du président Boegner et nous n'avions plus à nous en occuper. On sait l'heureuse solution qui est intervenue (...). »

Le pasteur A- N.Bertrand discerne donc trois étapes :

- La fermeture des salles d'évangélisation : En dépit de l'intervention diligente du pasteur Bertrand, ceci ne suffit pas à garantir la pérennité de ces lieux d'évangélisation. L'Armée du Salut dont la direction internationale était en Angleterre paraissait suspecte. Plusieurs officiers britanniques purent néanmoins quitter la France. Mais, parmi ceux qui étaient demeurés sur place, plusieurs furent internés. Le port de l'uniforme et les réunions publiques étaient désormais proscrits, avec plus ou moins de fermeté selon les lieux.

- La fermeture des œuvres sociales : « terrible danger, écrit A-N.Bertrand, pour la foule des miséreux de jour en jour accrue par la guerre ! ». Les œuvres s'étaient beaucoup développées, l'Armée du Salut, qui avait été créée en France en 1881, prenant véritablement son essor entre les deux guerres avec la création de grandes institutions sociales à Paris et en Province, comme cela fut souligné lors de l'Assemblée générale de l'Armée du Salut qui s'est tenue à Thiais en 2012. On peut mentionner l'ouverture de la salle centrale, rue de Provence en 1921, l'ouverture du Palais de la femme (première grande institution sociale salutiste en France) en 1926, l'ouverture de la péniche et du Palais du peuple en 1929, la création de la Cité-refuge en 1933, l'achat de la propriété de Morfondé à Villeparisis en 1937 qui servit aussi de refuge clandestin pour des enfants juifs pendant la guerre.

- Et enfin, la dissolution, qui contraignait l'Armée du Salut à une semi-clandestinité. Beaucoup de salutistes s'illustrèrent alors par leur courage et leur fidélité. Parmi les grands résistants, il convient de citer notamment le major Georges Flandre, officier à

Montpellier, chef de réseau à Marseille sous le nom de Montcalm, arrêté le 27 avril 1944 et fusillé par les Allemands. Ou le tailleur de Saint-Germain-de-Calberte, Paul Tinel, qui hébergea une famille juive de novembre 1942 au printemps 1943, M. et Mme Majer Landau et leur fille Sylvie. Paul Tinel, officier de l'Armée du Salut, fut honoré, ainsi que sa sœur prénommée Amy ou Annie, de la médaille des justes en date du 30 août 1988⁵.

Sur la fermeture des salles d'évangélisation, l'Eglise réformée de France se substitua à la FPF qui ne possédait, quant à elle, aucun lieu de culte ni aucune salle et ne pouvait gérer un tel dispositif.

Quant à la fermeture des œuvres sociales, il s'agissait de tenter de plaider l'intérêt public et de justifier du rôle charitable de l'Armée du Salut auprès des populations précarisées par la guerre. Mais la loi du 4 octobre 1940 était redoutable, mettant sous tutelle du Secours national les associations caritatives. En outre, L'Etat s'était engagé à dresser la liste des associations qui feraient l'objet d'un agrément de la part du Secours national. Et l'Armée du Salut n'était pas dans la liste des associations agréées, ce qui la privait de toute légitimité pour poursuivre son action, en application de l'article 5 de cette loi qui stipulait : « *Art.5.- Le Secours national pourra déléguer aux œuvres privées qui ont une spécialité nettement définie et dont la liste limitative sera établie par décret de poursuivre leur mission dans les conditions de leur fonctionnement habituel en liaison directe avec l'autorité publique.* »

André-Numa Bertrand utilise l'expression « d'interdire son fonctionnement ». En effet, la loi du 4 octobre 1940 relative au Secours national, publiée au *Journal officiel* du 10 octobre 1940, porta sévèrement atteinte à l'action même de l'Armée du salut. Le mandat confié au Secours national était précis comme en témoignent les articles suivants : « *Art.2.- Il complète l'action des pouvoirs publics et coordonne l'action des œuvres privées dans leur aide aux populations civiles éprouvées par la guerre et ses suites. (...).*

Art.3.- Dans le cadre de la mission du Secours national définie à l'article 2 ci-dessus, et notamment en ce qui concerne l'assistance par le travail, le ravitaillement, le logement, l'habillement, le chauffage, le Secours national représente les œuvres privées devant les

⁵ Dossier Yad Vashem n° 3979.

pouvoirs publics. Dans la limite des attributions ainsi définies, le Secours national est seul qualifié pour formuler des appels publics à la générosité et recevoir des subventions de l'Etat ou des diverses collectivités publiques. »

Le Secours national, créé le 4 août 1914 et tombé en désuétude, avait en effet été reconstitué par la loi du 29 novembre 1939, loi publiée au *Journal officiel* daté du 1^{er} décembre 1939, placé sous la présidence du Maréchal Pétain et chargé de coordonner l'aide publique et privée. Aucune collecte ne pouvait plus avoir lieu ni aucune distribution d'aide sans l'accord de celui-ci. Cette loi du 4 octobre 1940 stipulait notamment à l'article 4 que « *Les œuvres privées qui ne se soumettraient pas aux injonctions faites par le Secours national dans les limites de sa compétence pourront être frappées de l'interdiction de poursuivre leur activité. Cette interdiction sera prononcée par décret en Conseil d'Etat. »*

Force est de reconnaître que l'Armée du Salut était donc en sursis depuis le début de la guerre et les premières lois du régime de Vichy.

Succédant à François Darlan, Pierre Laval était devenu chef du gouvernement le 18 avril 1942. Ce qu'il resta jusqu'au 19 août 1944, cumulant les fonctions de chef de gouvernement, ministre des affaires étrangères, ministre de l'intérieur et ministre de l'information.

En mai 1942, comme le souligne Raymond Delcourt⁶ « *la première sérieuse alerte fut donnée lorsque la police allemande se présenta au poste de Bordeaux, ordonna la fermeture de la salle de réunions, confisqua la caisse et les livres et interdit le port de l'uniforme. Cette intervention brutale ne faisait que préluder aux mesures drastiques qui furent prises en juin et qui s'étendirent à toute la zone occupée. Le 27 juin 1942, les autorités d'occupation perquisitionnent au QG de la rue de Rome (à Paris) et interrogent les officiers responsables ».*

Le décret n°42 du 9 janvier 1943 porta dissolution de l'Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'Armée du salut. Ce décret était rédigé ainsi :

⁶ Raymond Delcourt, *L'Armée du salut*, Que sais-je ?, PUF, Paris, 1989, p. 28.

Décret n° 42 du 9 janvier 1943 portant dissolution d'une association

(publié au Journal officiel de la république française du 28 janvier 1943)

source BnF / Bibliothèque nationale France François Mitterrand

Le chef du Gouvernement,

Vu l'acte constitutionnel n°12 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 ;

Vu la loi du 5 octobre 1940 ;

Vu la loi du 11 juillet 1941 ;

Le conseil de cabinet entendu,

Décrète :

Art.1^{er} : L'association dite Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'armée du salut dont le siège est à Paris, 76, rue de Rome, est et demeure dissoute.

Art.2 : Est abrogé le décret du 7 août 1931 qui a reconnu d'utilité publique l'association dite Association des œuvres françaises de bienfaisance de l'armée du salut.

Art.3 : Le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret dont il sera fait mention au *journal officiel*.

Fait à Vichy, le 9 janvier 1943.

Pierre Laval

La médiation fédérative

Le décret fit l'effet d'un coup de tonnerre dans le ciel protestant. Tandis que d'autres mesures menaçaient d'être prises à l'encontre des mouvements de jeunesse dont les Unions chrétiennes ou, dans le domaine de l'entraide, à l'encontre de la Société des Amis (Quakers), suspectée de liens avec les Etats-Unis⁷.

⁷ Les Quakers intervenaient dans le domaine social avec le soutien de l'AFSC (American Friends Service Committee) et la Fondation pour les enfants réfugiés, toutes deux créées en 1940. L'AFSC coopéra étroitement avec des organisations juives d'aide sociale, notamment le American Jewish Joint Distribution Committee, et apporta son assistance aux réfugiés juifs en France, en Espagne et au Portugal. Au cours des années 1941 et 1942, l'AFSC choisit des enfants juifs parmi ceux qui se trouvaient dans des foyers et des

Deux ministres étaient chargés de l'exécution du présent décret, le ministre secrétaire d'Etat à l'intérieur, qui n'était autre que Pierre Laval lui-même, et le ministre secrétaire d'Etat à l'économie nationale et aux finances, Pierre Cathala.

La Fédération protestante de France ne pouvait rester inactive. André-Numa Bertrand ne disposait pas de la notoriété suffisante pour interpeller le gouvernement. Il fut donc fait appel à Marc Boegner. Celui-ci, dans une note laconique datée de Nîmes, le 29 janvier 1943, écrit : « *Un décret dissout l'Association des œuvres de bienfaisance de l'Armée du salut, sous prétexte de double emploi avec le Secours national. Sont-ce les Allemands qui ont exigé cette mesure ? Là encore je dois intervenir*⁸. »

« L'Armée du Salut était dissoute, ses biens mis sous séquestre et son président déchu de ses droits et pouvoirs. Les officiers et employés se trouvèrent remerciés sans indemnité. L'administration des Domaines, particulièrement zélée à Marseille, apposa les scellés sur le foyer de la rue Félix-Pyat et emporta la caisse. Dans la plupart des cas, elle fut heureusement plus lente à se mettre en branle », commente Raymond Delcourt⁹.

Dans l'adversité, l'Armée du Salut fut la première à se mobiliser pour tenter d'assurer la continuité de sa mission. « Des sessions de formation d'officiers eurent même lieu en Savoie au début de 1943 et à Paris à la fin de la même année¹⁰ ».

Ses responsables prirent contact avec Marc Boegner.

Dans la note de M.Boegner¹¹ datée du jeudi 11 février1943, on peut lire sous la plume du président de la Fédération protestante de France:

« Longue visite ce soir de Péan¹² accompagné d'officiers de l'Armée du Salut. Péan arrivait de Paris en passant par Vichy. Des renseignements qu'il a eus à

camps de réfugiés du sud de la France pour les transférer aux États-Unis sous les auspices du Comité américain de protection des enfants européens. Les réalisations de l'AFSC montrent que l'activité interconfessionnelle en faveur des Juifs européens pouvait être couronnée de succès. » Copyright © United States Holocaust Memorial Museum, Washington, DC.

⁸ Carnets du pasteur Boegner (1940-1945), p 230. (Nota : Du jeudi 31 décembre 1942 au 28 janvier 1943, il n'y a aucune note dans les carnets Boegner.)

⁹ op.cit.p.29

¹⁰ idem.

¹¹ carnets p. 232.

¹² Officier suisse de l'Armée du Salut, Charles Péan est né à Paris le 28 février 1901. Il s'illustra par son combat pour la fin du bagne en Guyane. Il prend la tête de l'Armée du Salut en France de 1957 à 1966, puis en Suisse jusqu'en 1971. Il meurt à Neuchâtel (Suisse) le 14 juillet 1991.

Paris même, il ressort que la mesure prise contre l'Armée du salut a été déterminée par des motifs politiques ». « *Ce sont tous des gaullistes* », lui a-t-on dit. « Avec une affirmation de ce genre, ajoute Marc Boegner, on pourra sans entendre personne dissoudre tout ce qu'on voudra et enfermer qui on voudra. Au ministère de l'Intérieur, on paraissait dire qu'il y avait des Allemands derrière cette mesure, que l'Allemagne exigeait la suppression totale de l'Armée du Salut. Péan m'a dit que Doriot, abandonné par les Allemands, est hors de cause ». La question restait donc en suspens.

Peu de temps après, le Commissariat général à la famille occupa l'immeuble salutiste de l'avenue de l'Opéra.

Dès 1938, organisme à dimension internationale, l'Armée du Salut s'était rattachée au Conseil œcuménique en voie de formation. Après la défaite de 1940, l'Armée du Salut avait fait en France un choix analogue à celui de la Fédération protestante, c'est-à-dire, avoir des responsables dans les deux zones. Ainsi, un Quartier général pour la zone non occupée s'était installé à Valence tandis que les principaux services continuaient de fonctionner à Paris, 76 de la rue de Rome¹³. Au leadership d'Albin Peyron (1917-1935), avaient succédé ceux de Gustave Isely (1935-1939), Franck Barret (1939-1940) et Ernest Dejonghe (1940-1943).

En premier lieu, Marc Boegner demanda donc d'urgence audience à René Bousquet¹⁴, secrétaire général pour la Police. Il souhaitait parler de l'Armée du Salut et aussi d'autres sujets qui le préoccupaient, dont l'arrestation des pasteurs Trocmé et Theis au Chambon-sur-Lignon, et des menaces qui pesaient sur les biens des Quakers et les Unions chrétiennes de Jeunes Gens (UCJG)¹⁵. Marc Boegner relate à deux reprises son entretien du 19 février 1943 avec René Bousquet, une fois dans ses carnets¹⁶ où il mentionne notamment que René Bousquet a pris l'engagement de lui écrire dès le soir

¹³ Raymond Delcourt, op.cit.p.27.

¹⁴ René Bousquet, secrétaire général pour la police au Ministère de l'Intérieur d'avril 1942 à décembre 1943. Un des principaux responsables de la déportation des juifs, il sera assassiné le 8 juin 1993 à Paris.

¹⁵ Le mouvement avait été fondé à Londres en 1844, sous le nom de Young Men's Christian Association (YMCA).

¹⁶ Cette note, datée du 19 février 1943, est écrite dans le train de Vichy à Lyon. Carnets p.233.

même les réponses à ses questions, et une fois dans son ouvrage intitulé *L'exigence œcuménique*¹⁷.

L'entretien ne fournit pas au président de la Fédération protestante de France les informations qu'il attendait. Mais René Bousquet apprit ce jour-là à Marc Boegner que « la ligne de démarcation serait supprimée le 1^{er} mars¹⁸ et que, si mon ministère l'y appelait, je pourrais voyager librement de Marseille à Lille ». Une fois Marc Boegner rentré à Chambéry où il retrouva son épouse Mary, décision fut prise par le couple de « prendre les mesures nécessaires à leur départ » de Nîmes et leur retour à Paris. Avec Pierre Maury, qui était arrivé à Nîmes le 22 février, il convint de prêcher à la paroisse de Passy-Annonciation - dès le 7 mars à Paris.

Les journées qui suivirent furent remplies par la session du Conseil national de l'Eglise réformée, siégeant à Nîmes pour la dernière fois, et par la conférence des chefs protestants des Chantiers de jeunesse réunie à Valence.

Le mardi 23 février 1943¹⁹, Marc Boegner écrit une phrase liminaire, juste quelques mots lourds de sens : « Conférence avec les chefs de l'Armée du salut. » Marc Boegner n'en dit pas plus. Puis poursuit sur d'autres sujets. Cette rencontre fut sans doute décisive. Ernest Dejonghe dirige l'Armée du Salut à ce moment-là, mais seul Charles Péan apparaît comme l'interlocuteur privilégié de Boegner en ces jours décisifs.

La rencontre avec René Bousquet n'ouvrait aucune perspective. La question n'était pas seulement une question de simple police, mais bien une question de principe. Le protestantisme lui-même était gravement affecté par la mesure de dissolution frappant l'Armée du Salut. C'est donc conscient de ses responsabilités que le Conseil de la Fédération protestante de France lui-même demanda alors à Marc Boegner, le 9 mars 1943, de rencontrer le chef du gouvernement en personne. André-Numa Bertrand avait

¹⁷ Marc Boegner, *L'exigence œcuménique – souvenirs et perspectives*, éditions Albin Michel, Paris, 1968, pages 162 et 163.

¹⁸ De l'année 1943.

¹⁹ Carnets Boegner p.234.

de son côté entrepris des démarches pressantes à Paris, « cependant, dit Marc Boegner, la solution tardait et l'on éprouvait de vives inquiétudes.²⁰ »

Le Conseil de la FPF ne put réunir que quelques-uns de ses membres, ce qui parut chagriner Marc Boegner. « Nous étions huit ou neuf seulement, bien des membres sont dans l'autre zone et plusieurs Parisiens s'étaient excusés. Bertrand que j'avais prié de présider, m'a souhaité la bienvenue avec une affection qui m'a profondément ému. »

J'ai mis le Conseil au courant de mes plus récentes démarches. Nous avons examiné ensuite quelques questions importantes. Il a été entendu que je verrais Laval dès demain et lui parlerai du problème des « *demi-juifs* ²¹ ». « J'entreprendrai également le chef du gouvernement de l'Armée du Salut et des départs pour l'Allemagne²². » Sur ce dernier point, la réquisition du travail, le Conseil de la FPF souhaita que soit signifié à Pierre Laval son accord avec la position catholique qui avait fait l'objet d'une déclaration hostile à cette mesure. Le catholicisme se situa clairement contre cette mesure dite service du travail obligatoire (S.T.O) au nom de la défense de la famille.

Le temps était compté. Et les dossiers urgents se multipliaient dans le contexte de la collaboration du régime de Vichy avec l'occupant. Le Conseil pria donc son président, dès le 8 mars 1943, de demander audience à Pierre Laval. Marc Boegner, toujours membre du Conseil national de Vichy, fut reçu le 10 mars 1943. Il parla en effet aussi de la « relève » et de l'éventualité qu'il redoutait d'une nouvelle loi sur les juifs²³. Marc Boegner aborda « dès l'entrée » la question de l'Armée du Salut, la dissolution de celle-ci ayant été prononcée déjà depuis deux mois.

Le dossier lui avait déjà été soumis. « Laval m'apprit que M.Pichat²⁴, président du Secours national, était déjà venu l'en entretenir. L'affaire était pendante depuis plusieurs

²⁰ M.Boegner, *L'exigence œcuménique*, Paris, 1968, p.163.

²¹ Il fait ici référence à Darquier de Pellepoix qui dirigea le Commissariat général aux questions juives du mai 1942 à février 1944. Il avait succédé à Xavier Vallat. Celui-ci envisageait la publication d'une loi interdisant aux juifs de voyager sous prétexte de les empêcher de faire du marché noir... Le nom de « demi-juifs » se rapporte notamment aux israélites convertis à la foi chrétienne.

²² Carnets MBoegner, p 237, note datée du Mardi 9 mars 1943.

²³ Op.cit.p.163.

²⁴ Site du Conseil d'Etat « *Le Conseil d'Etat et la juridiction administrative* » : Georges Pichat fut vice-président du Conseil d'Etat de 1937 à 1938. C'est Alfred Porché qui lui succéda de 1938 à 1944. Georges

semaines. » Georges Pichat avait été nommé à la présidence du Secours national²⁵, lors de la reconstitution de cette institution par Edouard Daladier le 19 octobre 1939 et reconduit dans ses fonctions le 15 juillet 1940. A ce titre, il gérait l'aide publique et se trouvait donc en lien avec les principaux organismes charitables de l'époque, dont l'Armée du Salut.

Marc Boegner, dans son développement²⁶, évoque la responsabilité de l'Amiral Platon dans la décision de dissolution. Comme on le verra plus loin, cette responsabilité est avérée, mais il semble que le président de la FPF n'en eut réellement connaissance qu'*in fine*, lors d'un entretien avec Charles Péan peu avant la restitution des biens à l'Armée du Salut. Cela est d'autant plus probable qu'une autre imprécision s'est glissée dans la relation que fait Boegner de ce même entretien avec Pierre Laval. Il mentionne la fonction de « vice-président du Conseil d'Etat » exercée à l'époque selon lui par Georges Pichat ; or Georges Pichat n'en était plus vice-président depuis 1938.

Les relations avec l'amiral Platon étaient mauvaises, mais cet état de faits ne sembla pas être ce qui provoqua la rupture entre les deux hommes. C'est sur la question des lois racistes de Vichy que se cristallisa la rupture. Le pasteur Boegner avait fait référence aux racines huguenotes de son interlocuteur, ce qui avait laissé, ce jour-là, l'amiral Platon de marbre.

Grandement alarmés par la décision de dissolution, les chefs de l'Armée du Salut étaient venus voir Marc Boegner à Nîmes. De son côté André-Numa Bertrand avait entrepris des démarches pressantes à Paris. L'entretien du 10 mars 1943 était donc celui de la dernière chance.

Pierre Laval prit la décision de mettre l'Armée du Salut sous la garde de l'Association des Diaconesses de la rue de Reuilly. Le pasteur Boegner parle d'une « *solution étrange au premier abord, mais que M.Pichat, alerté par le baron de Neuflyze²⁷, avait accueillie comme satisfaisante* ». L'Association des Diaconesses, présidée par Georges Lauga, serait

Pichat avait fait ses études à l'institut St-Joseph de Lyon, puis de brillantes études de droit à la faculté de catholique de cette ville, puis à l'Ecole libre des Sciences politiques de la rue St-Guillaume à Paris.

²⁵ Le décret du 4 octobre 1940 place le Secours national sous la haute autorité du Maréchal Pétain, centralisant et imposant une coordination obligatoire de toutes les œuvres de charité et d'aide mutuelle en relation avec la guerre et d'après-guerre.

²⁶ L'exigence œcuménique, p.163.

²⁷ Il s'agit vraisemblablement d'André Poupart de Neuflyze (1875-1949). Fils de Jean Poupart de Neuflyze (1850-1928) et Madeleine Dollfus (1855-1926), et petit-fils de Jean Abraham André Poupart de Neuflyze

chargée de gérer les œuvres et les biens de l'Armée du salut. Le président de la FPF fut invité à « adresser d'urgence à Vichy, sur l'Association des Diaconesses, une note que Lauga et Christian Monnier rédigèrent le même jour²⁸ ». L'entretien s'engagea ensuite sur d'autres sujets. Cette solution convenait à Marc Boegner puisqu'il avait lui même proposé, pour la présidence de l'Association des diaconesses, le nom de Georges Lauga à la sœur supérieure, Sœur Meyer, en 1934. Et qu'il était donc en terrain de connaissance. C'est à l'hôtel Matignon que Marc Boegner fut reçu par le chef du gouvernement. « C'est ce matin-là, je tiens à le dire, qu'il accéda à la requête que je lui présentai à propos de l'Armée du Salut. Je ne puis ouvrir ce chapitre²⁹, mais il faut qu'on sache que si les biens et les œuvres de l'Armée du Salut, dissoute par Pierre Laval à qui on avait fait voir en elle un foyer du Gaullisme (encore un !), ont été remises à la gérance de l'Association des Diaconesses, c'est à l'engagement que prit ce jour-là Pierre Laval qu'on le doit³⁰. » Marc Boegner avait abordé cette question en disant à Pierre Laval : « je viens aujourd'hui vous parler de chrétiens³¹. »

Marc Boegner eut ce jour-là l'assurance que, si la chose était possible, l'Association des diaconesses serait chargée de gérer les œuvres et les biens de l'Armée du Salut. L'Association des diaconesses était, à l'époque des années de guerre, présidée par le pasteur Georges Lauga, dans des conditions spécifiques³², tandis que la communauté avait à sa tête Sœur Matter. Georges Lauga, conférencier infatigable au service de *La Cause*, avait été président de la section française de *L'Alliance pour le rapprochement des peuples par le moyen des Eglises*. Nommé pasteur de la paroisse réformée de l'Annonciation aux côtés de Marc Boegner en 1929, il avait été obligé à l'automne 1933 de renoncer à tout ministère paroissial, pour raison de santé. Et c'est le pasteur Pierre Maury qui lui avait succédé comme second pasteur à la paroisse réformée de l'Annonciation.

(1820-1868) et Louise André (1826-1907), il avait un frère Jacques et une sœur Roberte. De son union avec Eva Barbey (1879-1959) naquirent trois enfants, Madeleine, Geneviève et Jacqueline.

²⁸ Op.Cit.p.163

²⁹ On peut s'étonner de cette remarque de M.Boegner qui vient plus loin, à nouveau, à la rescousse de Pierre Laval, comme il le fera toujours relativement aux rencontres officielles, soucieux de ne prononcer aucune parole définitive et tentant de relever tout autant les points positifs que les faiblesses de ses interlocuteurs. M.Boegner, dans ses carnets, prétendra toujours à l'objectivité et à une certaine distance par rapport à son sujet.

³⁰ Rapport Boegner, AG FPF de Nîmes, 1945, préciser la page.

³¹ Carnets M.Boegner p.238.

³² Il était rémunéré par l'association.

La Fédération protestante de France, association d'Eglises, était ainsi appelée à jouer un rôle de médiation entre deux œuvres protestantes qui n'en étaient pas membres. Georges Pichat quant à lui, en sa qualité de président du Secours national, n'avait pas pu ignorer la dissolution de l'Armée du Salut. Saisi par le Baron de Neufelize, membre du Conseil d'administration des diaconesses, d'une proposition d'attribution des biens à l'association des diaconesses, il s'était montré plutôt favorable. C'est donc aussi dans le cercle des diaconesses et des responsables associés à la gestion de leurs œuvres que s'est précisée cette transition. Les diverses démarches entreprises permirent³³ que les 316 officiers de l'Armée du Salut soient intégrés comme évangélistes de l'Eglise réformée de France (E.R.F.) et, pour ceux qui étaient responsables d'une institution sociale, qu'ils soient intégrés comme directeurs dépendant de l'Association des Diaconesses de Reuilly. Le Quartier général de la rue de Rome étant fermé, quelques bureaux s'installèrent à la rue de Reuilly. « Il faut rendre hommage, dit Raymond Delcourt, au pasteur Lauga, administrateur, et à Sœur Matter, directrice, pour *leur bienveillant et chaleureux accueil et leur fraternelle hospitalité*. Quelques salles purent être à nouveau utilisées, les attributs salutistes en ayant été retirés ; surtout, des locaux protestants s'ouvrirent spontanément aux salutistes. Quant aux œuvres caritatives, elles purent poursuivre leur action particulièrement nécessaire en ces temps de restrictions et de chômage. »

La Communauté des diaconesses se montra exemplaire, elle qui n'était pourtant pas épargnée par la guerre et ses conséquences. Ce qui sera vécu par l'Association des diaconesses dans le contexte de la gestion temporaire des biens de l'Armée du Salut nous est connu par la *Petite Chronique de Reuilly à travers quelques visages*³⁴, qui fut rédigée par Sœur Elisabeth. En juin 1940, les sœurs diaconesses sont dispersées. « Il ne restait que douze sœurs à Reuilly avec Sœur Meyer, encore là, Sœur Annette, et un seul docteur : Mademoiselle Édith Boegner³⁵, écrit sœur Elisabeth. » Mais la communauté était très soudée et, à l'exception des sœurs restées en province, elle se reconstitua peu à peu dans les mois qui suivirent.

³³ Raymond Delcourt, *L'Armée du salut*, P.U.F., Paris, 1989, 2ème édition, p. 29.

³⁴ *In* Revue Foi et Vie, avril 1992, p.3-76.

³⁵ Edith Boegner (1896-1943) était la fille d'Alfred Boegner et d'Emilie Dehault de Pressensé, cousine germaine de Marc Boegner. Elle est l'auteure avec Maxime Laignel-Lavastine d'un ouvrage de médecine intitulé : « Amyotrophie cervicale postérieure avec syndrome de Raynaud et dégénérescence pyramidale d'origine encéphalitique. » – Poitiers, Société française d'imprimerie, 1928.

Dans la *Petite Chronique*, sœur Elisabeth mentionne qu'« il n'y eut pas d'héroïsme spectaculaire, mais beaucoup de ferveur ; les entrées au noviciat sont nombreuses. Sœur Annette et Monsieur Lauga prennent en secret leurs responsabilités. Plusieurs jeunes filles juives sont cachées à la Ruche ; tel résistant blessé est accueilli, opéré et gardé le temps nécessaire. Un jour, une partie de la maison (en façade du 95, rue de Reuilly) est réquisitionnée par les soldats allemands. Sœur Annette leur tient tête et obtient que la chapelle soit respectée et les offices quotidiens célébrés³⁶. »

La mobilisation de la communauté d'une part et de l'association d'autre part furent sans faille. Sœur Elisabeth nous apporte des informations précieuses quant à cette page écrite, de façon *étonnante* comme elle la qualifie elle-même, avec l'Armée du Salut. Dans sa *Petite chronique*, les conditions du transfert sont ainsi définies et mises en oeuvre: « L'Armée du Salut est dissoute par un décret de Vichy et toutes ses œuvres, une quarantaine, sont confisquées. Ce décret draconien comporte cependant une clause qui sera l'issue de secours : « les responsables actuels de l'Armée du Salut peuvent désigner une Association similaire à la leur, capable de gérer leurs biens en attendant leur liquidation³⁷. » Le Colonel Dejonghe, alors chef de l'Armée du Salut en France, se tourne vers l'Association des Diaconesses. Dans les vingt-quatre heures, M. Lauga et Sœur Annette prennent cette décision dont les conséquences pouvaient être graves. Comme le mentionne Sœur Elisabeth, « les salutistes enlèvent leur costume et restent à la direction de leurs œuvres. Le Quartier Général, au lieu de siéger rue de Rome, vient s'installer à Reuilly. Grâce à cet habile camouflage, l'Armée du Salut put continuer à vivre, alors même qu'elle était dissoute³⁸ ! »

La solidarité protestante aidant, l'Armée du Salut se fonde donc dans de nouveaux habits sans changer fondamentalement de nature ni modifier profondément son organisation. La médiation de la Fédération protestante de France s'était exercée opportunément et les réseaux réformés avaient montré leur grande efficacité.

Dans le contexte de l'occupation allemande, « le même courage exemplaire, poursuit Sœur Elisabeth, présida du reste à l'action des diaconesses de la communauté présentes

³⁶ p.42.

³⁷ idem.

³⁸ Petite chronique de Reuilly à travers quelques visages, p 42.

en province, telles Sœur Lambercier, Sœur Marie, Sœur Gisèle et (de) tant d'autres qui furent fidèles à leur vocation³⁹. »

La restitution des biens

Heureux épilogue, la restitution des biens à l'Armée du Salut intervint dans le contexte de la libération de Paris⁴⁰. Une incertitude demeurait, quant à l'origine de la dissolution de l'Armée du Salut. La question avait été posée dans les cercles protestants et parmi les responsables de l'Armée du Salut relativement à l'autorité qui avait donné l'ordre de dissoudre l'Armée du Salut. Était-ce la puissance occupante ? Était-ce l'Allemagne ? La réponse fut donnée par Charles Péan, dont le nom, nous l'avons vu, passera à la postérité comme celui qui est à l'origine de la fermeture du bagne de Guyane. Il est bien entendu que c'est le gouvernement de Vichy, placé sous l'autorité de Pierre Laval, chef du gouvernement du 18 avril 1942 au 19 août 1944, qui était seul responsable de cette décision. Mais au sein du gouvernement, un homme avait joué un rôle déterminant dans cette décision, l'amiral Platon.

Charles Péan⁴¹ raconta à Marc Boegner, le jeudi 31 août 1944 au matin, son dernier entretien avec l'amiral Platon, fin mars 1943, au cours duquel l'amiral lui aurait dit :

« C'est moi qui, ayant appris par des rapports verbaux que vos centres étaient des foyers de gaullisme, c'est moi qui ai écrit au ministre de l'Intérieur pour le prier de faire ce qu'il devait faire. » « Ainsi, ajoute Marc Boegner, contrairement à ce que nous croyions, les Allemands n'ont été pour rien dans la dissolution de l'Armée du Salut. » C'est donc un protestant – l'amiral Platon - qui a été, sans doute pas seul mais certainement de façon décisive, à l'origine de la dissolution de l'Armée du Salut en France ! Patrick Cabanel⁴² mentionnera avec beaucoup de précision la liste des protestants hauts fonctionnaires associés au régime de Vichy ou au contraire ayant fait allégeance à De Gaulle et à la France Libre. A propos de l'amiral Platon, il écrit que « L'homme était antigauilliste, anglophobe et antisémite, (...) » et que « son parcours illustre les dérives d'une poignée de protestants collaborationnistes ⁴³».

³⁹ idem p.42.

⁴⁰ Celle-ci intervint du 19 au 25 août 1944.

⁴¹ Carnets MBoegner, note du jeudi 31 août 1944, p.301-302.

⁴² Cabanel Patrick, *De la Paix aux résistances, les Protestants en France (1930-1945)*, Fayard, 2015, p 146-147.

⁴³ Capturé le 22 juillet 1944, il sera exécuté par la résistance dans les allées du domaine de la Querrerie en Dordogne le 28 août 1944.

Raymond Delcourt⁴⁴ évoque le dénouement de cette situation sous la forme suivante : « Quelques semaines après le débarquement allié du 6 juin 1944, c'était la fin du cauchemar pour les salutistes aussi : ils reprenaient possession de leurs locaux et pouvaient redosser leur uniforme. Le poste de Strasbourg⁴⁵ évacué à Périgueux rentrait chez lui. Meurtrie par ces épreuves mais non abattue, l'Armée, convalescente, rassemblait ses forces dispersées et regardait l'avenir avec confiance. De nouveaux horizons s'ouvraient à son activité ». Dès le début de l'année suivante, Wycliffe Booth prit la direction de l'Armée du Salut en France ouvrant une nouvelle étape, celle de la reconstruction. La Fédération protestante de France avait permis, avec l'aide des diaconesses de Reuilly, à l'Armée du Salut de traverser la tourmente de la Seconde Guerre mondiale. Les liens, tissés durant cette période, marqueront durablement les relations entre les deux institutions.

La guerre n'étant pas terminée, c'est à l'occasion d'un moment festif marqué d'une grande intensité et d'une profonde émotion que les biens de l'Armée du Salut⁴⁶ furent restitués, le dimanche 17 septembre 1944. Marc Boegner écrit ⁴⁷: « Je note seulement que j'ai présidé ce matin la réouverture de l'œuvre de l'Armée du salut. J'ai eu une grande joie. La salle centrale surbondée, un orchestre de la *Salvation Army* était présent ». La salle mentionnée était celle de la chapelle Taitbout. Avec humour, le pasteur Boegner ajoute que, ce jour-là, il avait prêché sur « Rendez à César »....

⁴⁴ Delcourt Raymond, *l'Armée du Salut*, Presses universitaires de France, Paris, 1989, 2^{ème} édition corrigée, p.29.

⁴⁵ idem.p30.

⁴⁶ Depuis le 11 avril 2000, l'Armée du salut est scindée en deux structures distinctes : La Fondation de l'Armée du Salut qui emploie 1700 salariés environs et compte 45 établissements d'action sociale en France et la Congrégation dispose de vingt-cinq postes d'évangélisation en France et anime une aumônerie dans nombre d'établissements de la Fondation. (sources : G.de Turckheim, in *Le protestantisme*, ed.Eyrolles, Paris, 2014, p.172-174).

⁴⁷ Carnets MBoegner, p 307.